

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 juin 2021

Le 15 juin à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, MILLET, MANGUELIN, PESTELLE
Mmes MICHAUD, CHAMBAUD, AJOUX, DECHAIX, MOISSONNIER, DESSERTINE

Excusés : Joël FAGNI, Francis DUMONT, Marianne PIROUX

Secrétaire de séance : Colette DECHAIX

Joël FAGNI a donné Pouvoir à Michel ALBERTI

Marianne PIROUX a donné Pouvoir à Stéphane LAPALUD

1) Approbation du dernier Conseil

Le procès-verbal du 13 avril dernier est approuvé à l'unanimité.

2) URBANISME

DIA

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

- DIA 00123521V0005 : Vente d'un terrain bâti sur les parcelles cadastrées A 854 et A 893 d'une surface totale de 951 m², pour un montant de 300 000,00 euros.
- DIA 00123521V0006 : Vente d'un terrain bâti sur la parcelle cadastrée A 1385 d'une surface de 1229 m², pour un montant de 282 000,00 euros.
- DIA 00123521V0007 : Vente d'un terrain non bâti sur la parcelle cadastrée A 1441, d'une surface de 794 m², pour un montant de 110.000,00 euros.
- DIA 00123521V0008 : Vente d'un terrain bâti sur les parcelles cadastrées A 619 et A 620 d'une surface totale de 75 m², pour un montant de 108 000,00 euros.
- DIA 00123521V0009 : Vente d'un terrain bâti sur la parcelle cadastrée A 558 d'une surface de 740 m², pour un montant de 80 000,00 euros
- DIA 00123521V0010 : Vente d'un terrain bâti sur les parcelles cadastrées A 1364 et A 1367 d'une surface totale de 980 m², pour un montant de 170 000,00 euros

Informations

- Déclaration de cession d'un fonds de commerce : SARL FRIGELEC sans bail commercial

MODALITÉS DE PARTICIPATION DES COMMUNES AU SERVICE ADS

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal ce dernier avait approuvé le barème de la facturation des actes d'urbanisme transmis au service ADS Unifié pour instruction avec une prise en charge de la part variable par les communes à compter de l'exercice 2021. L'aspect rétroactif de la convention contenu dans cette délibération a été contesté par les services de la Préfecture. La Communauté de Communes de la Dombes a été contrainte de résilier la convention actuellement en vigueur (avenant N°3) et a décidé de mettre en œuvre la facturation à la date à laquelle toutes les nouvelles conventions (avenant N°4) auront été ratifiées. L'avenant N°4 prendrait donc effet dès que la dernière commune aura valablement entériné cette convention.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les modalités de participation de la Communauté de Communes de la Dombes et des Communes du territoire au financement du service ADS, avec la facturation aux Communes membres des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol instruits par le service ADS unifié.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols, entre la Communauté de Communes de la Dombes et ses Communes membres, jointe à la présente délibération, ainsi que

tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

PLUi

La prorogation de l'état d'urgence sanitaire a reporté le transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme » aux communautés de communes au 1^{er} juillet 2021. Ainsi, les communes ont jusqu'au 30 juin 2021 pour délibérer sur ce transfert.

Le Maire présente au Conseil Municipal un power point expliquant le rôle du PLUi (Plan local Urbanisme Intercommunal).

Monsieur le Maire propose un tour de table pour que chacun puisse s'exprimer.

Le Conseil décide de procéder à un vote à main levée :

POUR ou CONTRE

2	Abstentions
POUR	0 VOIX
CONTRE	12 VOIX

Après en avoir délibéré :

- Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes de la Dombes
- De demander à la communauté de communes de la Dombes de prendre acte de cette décision

3) TRAVAUX BATIMENTS

-Rénovation de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet Escalé travaille sur le projet pour présenter un APD (Avant-projet définitif) avant fin juillet.

Valérie Multon donne le détail du l'échéancier (Montage du dossier jusqu'au démarrage des travaux), Le planning de l'appel d'offres est extrêmement serré pour un début des travaux début octobre. (Voir tableau en Annexe)

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous actes nécessaires à l'appel d'offres .

Un débat s'ouvre entre les conseillers municipaux .

- Isabelle Michaud demande le détail des travaux :

▪Monsieur le Maire ainsi que Michel Alberti listent les travaux qui seront réalisés

-Francis Pestelle fait remonter un problème d'électricité qui devra être résolu lors des travaux de la salle des fêtes

-Mireille Ajoux et Isabelle Michaud demandent si le carrelage sera changé

▪Pas de changement seuls les carreaux abimés seront changés

-Isabelle Michaud demande si la rénovation de la cuisine est prévue

▪Pas de rénovation de la cuisine, seule la peinture sera refaite

-Francis pestelle demande si la réfection du parking est prévu

▪Pas de réfection du parking dans l'immédiat . Elle sera intégrée dans un prochain programme.

-Maitrise Œuvre du bâtiment sinistré

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment communal situé 107 et 77 place du marché a subi un incendie qui l'a endommagé en grand partie.

Il rappelle également qu'un maître-œuvre a été choisi comme convenu en janvier 2021: le cabinet Exetec 152 Grande de Saint Clair à Caluire et Cuire..

Un premier projet établi par le cabinet Exetec en collaboration avec l'architecte Paul Delrieu est présenté au Conseil Municipal .

L'idée générale est de reconstruire partiellement le bâtiment en faisant disparaître toute la partie située au-delà du gros mur qui limitait le local dit « Cuivres en Dombes » .

Cela permettrait d'aménager un appartement sur deux ou trois niveaux et de récupérer une surface habitable entre 80 et 100 M2

A l'arrière du bâtiment l'idée serait de reprendre l'annexe de l'appartement de Madame Tallec et de la prolonger par un local poubelle fermé à disposition des locataires des appartements communaux..

Après en avoir délibéré le conseil municipal procède à un vote à main levée :

Le conseil valide le projet présenté par le cabinet Exetec et donne pouvoir au Maire pour avancer dans les démarches et en particulier de valider les permis de démolir et reconstruire.

1 VOIX Contre

13 VOIX Pour (Deux conseillers émettent cependant des réserves).

Une bâche complémentaire sera installée en urgence par l'entreprise Belouzard pour protéger un mur qui s'abîme avec les pluies de ces derniers jours..

Mireille Ajoux fait remarquer que la place du marché manque de stationnements et qu'il serait intéressant de travailler sur un projet global avec un réaménagement de ladite place.

Il informe le Conseil Municipal que GROUPAMA a versé à la Commune un chèque de 362 932,00 euros pour le traitement du sinistre de ce bâtiment. Ce chèque sera encaissé sur l'opération 94 du budget Communal 2021. Le Conseil municipal valide l'encaissement.

-Devenir du bâtiment dit Hangar Chagneux :

Monsieur le Maire rappelle que la SCI Le Héron est propriétaire d'un bâtiment ancien dit « Hangar Chagneux » situé Impasse des Champs à Marlieux. Elle souhaite démolir ce bâtiment inscrit au patrimoine remarquable de la commune lors du dernier PLU. Le Maire indique être en discussion avec les propriétaires pour définir les modalités de la démolition.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal à l'unanimité

-Donne pouvoir au Maire pour signer avec la SCI le Héron une convention afin d'acheter le bâtiment pour un euro symbolique .

-Donne aussi pouvoir au Maire pour signer avec le CAUE une étude pour la réutilisation de ce bâtiment.

Un premier devis de démolition et reconstruction a été demandé, devis qui donne une estimation à 42 000,00 euros.

Pascal Mangelin se pose la question du devenir de cet emplacement après disparition du bâtiment.

-Bâtiment face à l'église :

Michel Alberti liste l'avancée des travaux :

-1^{er} appartement gauche, les travaux sont terminés et l'appartement est déjà mis en location
-2^{ème} appartement à droite les travaux sont presque terminés, appartement qui est déjà loué à compter du 1^{er} juillet prochain.

La montée d'escaliers sera repeinte en septembre , un cheminement est prévu également du parking de l'église à l'entrée de la résidence de la Dent du Loup.

Les entreprises retenues pour les travaux d'investissements sont les entreprises Bélouzard, - Bura - Guillemin.

4) PERSONNELS

Michel ALBERTI informe que la commune a employé à raison de 3 jours par semaine un jeune pour aider Laurent Moussy pour l'arrosage des fleurs et le nettoyage du village. Il rappelle que David Gallet est absent depuis 3 mois et que ce dernier devrait reprendre ses fonctions le 28 Juin prochain.

-Signature d'un nouveau contrat aidé à compter du 1^{er} septembre prochain .L'agent travaillera à l'école et sera mis à disposition à Pole Enfance à raison de 21 heures par semaine.

Ce contrat aidé est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans ou des personnes inscrites au RSA

5) CHEMINS

Plusieurs devis ont été demandés pour la rénovation des chemins suivants : la Louvière - les Bieux - les Bonnes

Une commission des chemins est prévue le 21 juin à 17 heures afin d'étudier les différents devis avant de les présenter au Conseil.

Le Maire informe le Conseil qu'une réunion est prévue le 28 Juin avec l'Agence d'Ingénierie pour travailler sur le projet de cheminement doux route de la Mitaine. Les membres de la commission Chemin sont également conviés à cette réunion.

6)ELECTIONS

Le planning des permanences pour les élections des 20 et 27 juin est distribué à l'ensemble des conseillers. Colettes DECHAIX et Valérie MULTON rappellent le fonctionnement du scrutin.

7)ASSOCIATIONS

Une réunion avec l'ensemble des associations a eu lieu pour les informer que la salle des fêtes ne sera pas disponible pour leurs activités du mois d'Octobre 2021 jusqu'en mai 2022. Le Maire a pris contact avec les communes de Saint Germain sur Renon et la Chapelle du Chatelard pour voir les conditions de mise à disposition de leurs salles des fêtes

Isabelle Michaud se propose pour étudier les besoins de chaque association et de vérifier les disponibilités des salles polyvalentes proches de Marlieux.

Le Conseil Municipal vote le principe d'une gratuité de la salle des fêtes pour une journée ou un Week end d'utilisation par une association d'une salle des fêtes voisines , la mairie prendra en charge les frais. De même pour les activités des trois associations qui utilise la salle en semaine.

Mireille AJOUX demande pourquoi on n'utilise pas la salle du rez de chaussée de la résidence des Platanes. Le Maire répond qu'en état actuel, il n'est pas possible de recevoir du public dans cette salle .

8)COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

-Le Maire donne des nouvelles de la MARPA : l'Assemblée Générale aura lieu le 5 juillet virtuellement . Colette DECHAIX et Joel FAGNI renouvellent leur candidature pour un prochain bureau.

-Assemblée générale de Pôle Enfance : le budget de Pôle Enfance est correct et, l'association a résisté financièrement à la crise du COVID . Laurent Dechavanne informe qu'il quitte la présidence de l'association l'année prochaine ; Une réunion est prévue en septembre pour étudier les modalités de sa succession.

-Assainissement A la suite d'une réunion organisée par la communauté de communes , le Maire rappelle que l'assainissement deviendra une compétence communautaire en 2025/2026 et que l'on peut se féliciter d'avoir réalisé en 2017 le schéma directeur d'assainissement pour la commune qui sera indispensable pour le transfert.

9)QUESTIONS DIVERSES

-La 1ère marche gourmande organisée par le Comité des fêtes a eu un bon succès de même que la fête de de la Pêche (Francis Pestelle).

La vie associative reprend enfin.

Rappel des animations à venir prochainement

-Tournoi du tennis qui a lieu du 14 juin au 4 juillet.

-Fête de l'école le 19 juin en association avec Rêves de cirque

-Fête du village le 3 juillet prochain

-Concert gratuit organisé par Cuivre en Dombes le 23 Juillet prochain

-Remerciements à

-Francis Pestelle qui a installé des détecteurs de présence au Lavoir ainsi qu'au Tennis et au Foot

-Aux membres de la commission de fleurissement et aux bénévoles pour le fleurissement de la commune

-Isabelle Michaud pour avoir eu l'initiative de récupérer de la terre pour combler les ornières à l'entrée du lotissement des Dames

Investissement Ecoles

Après avis de communes partenaires, le Conseil Municipal valide le devis BERTHET pour l'achat de stores pour les écoles de Marlieux d'un montant de 9220.00 euros.

Ce montant sera réparti entre les 3 communes Saint Germain sur Renom, La Chapelle du Chatelard et Marlieux aux prorata des enfants inscrits à l'école

Mireille Ajoux rappelle le problème du portail du cimetière qui ne s'ouvre plus .

L'ordre du jour est terminé , la séance est close à 22 H 30